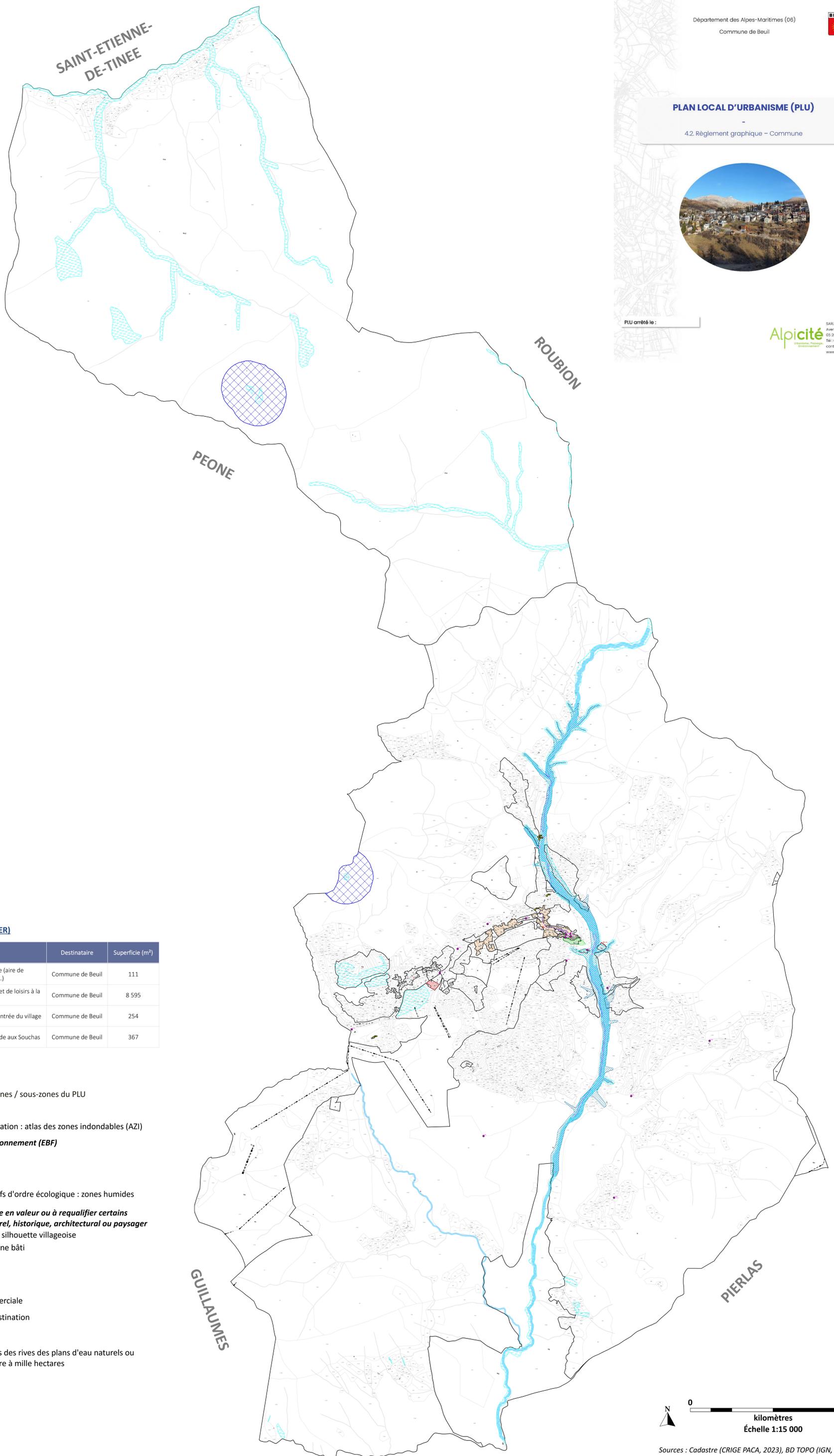


PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

4.2. Règlement graphique – Commune



PLU arrêté le :



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER)

N° au PLU	Objet	Destinataire	Superficie (m²)
ER 1	Espace dédié à la gestion de la neige (aire de retournement, de stockage...)	Commune de Beuil	111
ER 2	Aménagement d'un espace public sportif et de loisirs à la Sagne (non artificialisé)	Commune de Beuil	8 595
ER 3	Amélioration du cheminement piéton à l'entrée du village	Commune de Beuil	254
ER 4	Aménagement d'un accès au site d'escalade aux Souchas	Commune de Beuil	367

LÉGENDE :

☒ Délimitation et désignation des zones / sous-zones du PLU

Prescriptions graphiques du règlement

▨ Prise en compte du risque d'inondation : atlas des zones inondables (AZI)

Préservation des espaces de bon fonctionnement (EBF)

▨ Espace de préservation

▨ Espace d'adaptation

▨ Espace périphérique

▨ Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : zones humides

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager

▨ Protection de la perspective sur la silhouette villageoise

• Protection d'éléments de patrimoine bâti

▨ Emplacements réservés (ER)

▨ Servitude de résidence principale

▨ Préservation de la diversité commerciale

• Bâtiments pouvant changer de destination

Autres informations du règlement

▨ Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares

Fond de plan

▨ Bâti cadastré

▨ Bâti non cadastré

▨ Parcelle cadastrale

▨ Remontées mécaniques

